



L'ACTUALITÉ

LÉGISLATIVES : SE POSER LES BONNES QUESTIONS ENTRE DEUX TOURS

La CAPEB défend ses valeurs et appelle les artisans du bâtiment à faire leur choix en fonction des enjeux propres à leur entreprise et au secteur de l'artisanat du Bâtiment tout entier.

La politique est ce qu'elle est et chacun, en tant que citoyen, est libre de penser et d'agir comme bon lui semble. En tant qu'organisation professionnelle, la CAPEB se doit de rester neutre et apolitique dans le débat public.

Mais ce droit de réserve n'interdit cependant pas d'évaluer les mesures proposées et de réaffirmer nos principes fondamentaux dont nous comptons être les garants. Le rôle d'un corps intermédiaire comme la CAPEB est d'éclairer celles et ceux qui lui font confiance pour les représenter. Et c'est bien là, la seule et unique préoccupation de la CAPEB : défendre les intérêts de ses 62 000 adhérents et des 622 000 petites entreprises du bâtiment !

Or, défendre ces intérêts, c'est commencer par défendre nos valeurs. Des valeurs humaines tout d'abord, qui placent avant tout les hommes et les femmes qui mettent leur savoir-faire au service du bien vivre. Des valeurs de partage aussi où chacun a le souci d'apporter aux autres ce qu'il a lui-même appris, la vigueur de l'apprentissage dans nos métiers en étant la plus criante illustration ! Des valeurs de respect également, car dans l'artisanat, chacun apporte sa pierre,

chacun est respecté pour ce qu'il est, pour ce qu'il apporte au collectif. Des valeurs d'inclusion aussi, au nom desquelles nos entreprises œuvrent pour permettre aux personnes à mobilité réduite et aux personnes âgées de continuer à vivre chez elles le plus longtemps possible, au nom desquelles nos entreprises ouvrent leurs portes à toutes les compétences, quelles que soient leurs origines. Des valeurs d'égalité et de mixité qui les conduisent à accueillir un nombre croissant de femmes dans des métiers dits « d'hommes », et à encourager ces femmes à prendre des responsabilités dans la gouvernance de nos instances. Des valeurs de liberté, caractérisée par le farouche attachement de nos chefs d'entreprise à leur indépendance, à leur accès direct aux marchés et non en tant que sous-traitant, à leur manière de gérer leurs chantiers, leurs relations commerciales, leur management. Des valeurs de progrès et la volonté sans cesse renouvelée de s'adapter en permanence pour répondre à la demande et aux conditions du marché, quitte à s'organiser en GME si besoin est. Des valeurs sociétales fortes où chacun, dans son quotidien, a la possibilité, par son expertise, son

savoir-faire, d'être utile à la société, de contribuer à ses enjeux fondamentaux, à commencer par l'impérieuse nécessité de protéger notre planète et de préserver l'environnement en économisant l'énergie et en réduisant les émissions de carbone. Défendre les intérêts des entreprises artisanales du bâtiment dans le contexte qui est le nôtre, c'est aussi se poser les bonnes questions pour éclairer chaque chef d'entreprise sur ce qui est bon ou mauvais pour le bon fonctionnement de son entreprise, pour le développement de son activité, pour l'environnement économique, juridique, social et fiscal dans lequel il évolue. C'est également regarder ce qu'il peut advenir en termes de marchés. Les ménages continueront-ils à engager des travaux ? Dans quelles conditions ? Qu'en sera-t-il de leur accès au crédit et/ou aux aides pour financer leurs travaux ? Des taux d'intérêt ? Et que deviendra le marché de la rénovation énergétique ? Les petites entreprises pourront-elles un jour travailler sans avoir à subir des contraintes administratives démesurées et qui ignorent la réalité de leurs compétences métier ? Quid de la simplification de la vie des entreprises ?

(Suite p. 4)

ÉCONOMIE

→ DÉFAILLANCES D'ENTREPRISES : LA COTISATION AGS AUGMENTE

En réponse à la forte augmentation des défaillances d'entreprises, l'association pour la gestion du régime de garantie des créances des salariés (AGS) a décidé de relever le taux de cotisation AGS qui passe ainsi de 0,20 % à 0,25 % à compter de ce 1^{er} juillet. Il s'agit donc de la 2^e hausse de ce taux qui avait déjà été augmenté de 0,05 point au 1^{er} janvier dernier. L'AGS observe plus de 11 000 défaillances au cours du premier semestre, soit plus de 18 % de plus que l'an dernier à même époque. Sur les 12 derniers mois, l'AGS a décaissé 835 millions d'euros, soit 21 % de plus qu'en 2023 à la même période, un niveau qui n'avait pas été atteint depuis 2015.



→ LE RELÈVEMENT DE LA TVA SUR LES CHAUDIÈRES DEVRAIT ATTENDRE OCTOBRE

L'arrêté définissant les équipements éligibles au taux réduit de TVA à 5,5 % et excluant de ce champ les chaudières, y compris THPE, devait être publié et entrer en vigueur au 1^{er} juillet.

Le taux de TVA sur les chaudières serait ainsi passé de 5,5 % à 10 %. La CAPEB est intervenue pour que ce texte ne soit pas publié dans l'immédiat, sachant que, selon les textes, cet arrêté devra néanmoins être publié d'ici octobre pour une application en octobre au plus tard.

→ AMORTISSEUR ÉLECTRICITÉ : IL EST ENCORE TEMPS DE SOLLICITER UNE AIDE

Les TPE bénéficiaires du bouclier tarifaire et de l'amortisseur électricité pour l'année 2023 peuvent encore adresser leur demande d'aide supplémentaire. En effet, un décret a décalé de 6 mois, du 30 mars au 30 septembre 2024, la date de demande finale de cette aide.



→ RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE : 3 DÉCRETS SUR L'AGRÈMENT DES ORGANISMES DE QUALIFICATION DES PROFESSIONNELS



Le Gouvernement a publié 3 décrets permettant de créer une procédure d'agrément des organismes de qualification des professionnels qui effectuent des travaux de performance énergétique des bâtiments, des audits énergétiques et des qui installent des dispositifs de production d'électricité utilisant l'énergie solaire photovoltaïque sur des bâtiments et d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques. Une fois agréés, ces organismes de qualification sont autorisés à délivrer des signes de qualité aux entreprises qui cochent toutes les cases du référentiel de ces signes. Les décrets prévoient notamment une obligation d'agrément de ces organismes de qualification et non plus une obligation d'accréditation pour les signes de qualité « RGE » Travaux et audit. Enfin, ces décrets définissent les modalités de contrôle de l'activité des OPQ.

→ MAPRIMEADAPT' BOOSTE LES TRAVAUX D'ADAPTATION DES LOGEMENTS

Depuis qu'elle a été mise en place, ce 1^{er} janvier 2024, MaPrimeAdapt' a généré plus de 25 000 demandes dont 5 000 ont déjà été traitées.

Une paille au regard des 319 000 visites enregistrées sur le site dédié à la nouvelle prime. Les premières analyses permettent de constater que les demandes émanent d'un public légèrement plus jeune que précédemment (70/79 ans au lieu de 84 pour l'aide précédente) et que le montant moyen s'élève à 8 400 €, un niveau de dépenses qui reflètent la volonté des ménages de ne pas faire les choses à moitié.

La plupart des travaux ne sont pas des mono gestes mais plutôt des travaux plus globaux, incluant les espaces de circulation notamment. Et pourtant, MaPrimeAdapt' est perçue comme compliquée. Pour en éviter les conséquences et expliquer le fonctionnement de l'aide, l'Anah et la DHUP multiplient les initiatives : FAQ et webinaires à destination de tous les intervenants sont ainsi déployés, notamment via France Silver Eco.



SOCIAL

→ LA RÉFORME DE L'ASSIETTE SOCIALE DES TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS EN BONNE VOIE

On se rappellera que la loi de financement de la sécurité sociale pour 2024 actait le principe d'une réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants, répondant ainsi à l'une de nos très anciennes revendications. Un projet de décret visant à mettre en œuvre cette réforme à partir du 1^{er} janvier prochain a été soumis à la consultation des caisses nationales de sécurité sociale. La réforme vise à simplifier le calcul de l'assiette des cotisations et des contributions

sociales des travailleurs indépendants. Elle a aussi, et surtout, pour objet de rétablir l'équité entre indépendants et salariés en termes contributifs puisque, aujourd'hui, les travailleurs indépendants versent un montant de CSG et de CRDS supérieur aux salariés alors qu'ils se constituent moins de droits à la retraite. Les indépendants bénéficieront d'une baisse de leurs GSG-CRDS qui sera compensée par une hausse de leurs cotisations d'assurance maladie et d'assurance



vieillesse de base et retraite complémentaire, ce qui leur permettra d'augmenter leur retraite. Les personnes les plus éloignées de l'âge de la retraite pourront bénéficier à plein de cette réforme. L'U2P a invité le gouvernement à publier sans attendre le décret de mise en œuvre, sachant qu'un report conduirait à remettre en cause le calendrier même de la réforme.

COMMUNICATION

→ L'APPLI GME LAURÉATE AUX AWARDS DE BATIMAT

Nous avons pris la décision de porter la candidature de notre application GME 3 clics au titre des innovations présentées par les exposants du prochain Mondial du Bâtiment. Notre application a été nommée aux Awards, ce qui constitue évidemment une belle opportunité pour accompagner notre montée en visibilité sur l'innovation pour et par l'artisanat du bâtiment. Ce mardi 2 juillet, Thierry Ravon, chef de file concernant les GME, a participé à un « Press Dating », occasion de rencontres individuelles avec des journalistes. L'appli GME 3 clics a finalement été lauréate d'argent de sa catégorie ! Une belle nouvelle qui sera célébrée le 30 septembre sur le salon lors de la remise officielle des Trophées.



GME 3 CLICS

FORMATION

→ CONSTRUCTYS ADOPTE UN PLAN TPE

LA CAPEB a obtenu la mise en œuvre d'un plan TPE. 90 % des entreprises adhérentes à l'OPCO ont moins de 12 salariés.

La mise en œuvre de ce plan est prévue fin 2024 début 2025 et vise à augmenter le nombre de départs en formation.

Ce grand plan de communication comprendra une campagne au niveau régional, probablement dans la PQR, une campagne de marketing ciblée avec des rappels téléphoniques et une mobilisation des agents de Constructys auprès des TPE. En relayant ce plan TPE, la CAPEB aura la possibilité d'accroître sa visibilité auprès des petites entreprises. Les communautés formation et RH sont mobilisées. Constructys prendra totalement en charge la communication et le rappel des entreprises par les Constructys régionaux.



MÉTIERS

→ UNE SOLUTION AU PHÉNOMÈNE DE RETRAIT/GONFLEMENT DES ARGILES ?

En tout cas, l'Institut français du pétrole et des énergies nouvelles (IFPEN) y croit ! L'institut, en effet, a développé un fluide de silice gélifiant qui permet de modifier la constitution des sols.

Cette solution minérale consiste à intégrer dans les sols qui portent les fondations un liquide riche en silice et en potassium et comprenant une petite quantité d'acide acétique qui va se gélifier, permettant ainsi de créer des liaisons moléculaires entre les feuillets d'argile

et qui ont pour effet de bloquer tout mouvement de sol. Cette intervention aboutit à modifier durablement les caractéristiques géotechniques du sol. C'est donc un espoir pour les 11 millions de pavillons concernés par ce phénomène de retrait/gonflement mais aussi pour les assureurs car les réparations de ces pathologies sont longues et coûteuses.



3,5 milliards

C'EST LE COÛT DES SINISTRES LIÉS À LA SÉCHERESSE EN 2022 SELON LA CAISSE CENTRALE DE RÉASSURANCE.

→ LES PIERRES FRANÇAISES MOINS CHÈRES QUE CELLES IMPORTÉES

Le Syndicat National des Industries et Roches Ornamentales et de Construction (SNROC) a réalisé une étude sur le véritable coût des pierres selon qu'elles sont importées ou en provenance d'une carrière française. L'étude aboutit au constat que la pierre française est moins chère que les étrangères. L'étude a porté sur deux projets d'aménagement en France. L'un de 5 000 m² en granit de Bretagne et l'autre de 2 000 m² en calcaire de Bourgogne, et a pris en compte les coûts des matériaux, du transport, mais aussi les impacts environnementaux et socio-économiques. Les conclusions de cette étude sont claires : en incluant tous les avantages, les matériaux locaux s'avèrent plus compétitifs que les matériaux importés. En effet, lorsqu'on inclut le prix d'achat, les coûts et manques à gagner pour la Collectivité (État, collectivités et organismes sociaux), le coût du transport et le bilan carbone, alors, comparativement à la pierre française est moins chère que les pierres issues d'Espagne (entre 27 % et 49 % plus coûteuse), du Portugal (+ 28 %), de Chine ou de Turquie (+ 35%).





LES RENDEZ-VOUS DE LA SEMAINE

PRESSE

Le Président Jean-Christophe Repon a répondu aux questions de Batiactu et de Capital à l'issue du 1^{er} tour des législatives pour rappeler que la CAPEB est toujours restée vigilante lors des moments de radicalité, de poujadisme, de populisme, et reste également attentive aux questions de vivre-ensemble. La CAPEB conseille à ses adhérents de prendre du recul, d'évaluer ce qu'il y aurait de plus agréable à vivre pour l'avenir, au niveau de l'activité économique mais aussi du climat social. Il a réaffirmé que la CAPEB garderait son cap quoi qu'il arrive, en continuant à porter la voix des TPE et à défendre la reconnaissance de leur rôle majeur dans notre société.

C'est aussi ce qu'il a dit à Hedwige Chevillon dans l'émission "Le grand journal de l'éco" de BFM Business.

[Revoir ici cette émission.](#)



CONSEIL D'ADMINISTRATION

Ce lundi matin, le Président confédéral a réuni un Conseil d'administration extraordinaire dans le but d'arrêter le positionnement de la CAPEB au regard de la situation issue du premier tour des élections législatives. Le Conseil d'administration a décidé que la CAPEB continuerait de porter ses propositions réunies notamment au sein de son Manifeste et ce, quel que soit le paysage politique qui se dessinerait.

[Lire ici notre communiqué de presse.](#)

Jeudi se tenait une session ordinaire du Conseil d'Administration avec, à l'ordre du jour, les principaux points d'actualités. Nous y reviendrons dans notre prochain numéro.

U2P

L'U2P avait également mobilisé son Comité exécutif ce lundi pour tirer les enseignements du 1^{er} tour des législatives et arrêter un positionnement officiel. [Lire ici le communiqué de l'U2P.](#)

Le Conseil national s'est par ailleurs réuni jeudi pour revenir sur cette situation politique ainsi que sur les auditions des têtes de liste avec l'ensemble du patronat le 20 juin dernier. Il a également fait le point sur les dépôts de candidature des organisations professionnelles au titre de la représentativité patronale puis a évoqué le projet de décret mettant en œuvre la réforme de l'assiette des cotisations sociales des indépendants que nous appelons de nos vœux depuis si longtemps.

CESE

Le Président Jean-Christophe Repon participait au séminaire de gouvernance que le Bureau du CESE avait organisé ce mardi.

ASSOCIATION

Le Président de la CAPEB a rencontré ce mercredi matin Gilles Berhaut, Délégué général de l'association « Stop à l'exclusion énergétique » qui réunit 60 organisations de la solidarité, des territoires, de l'écologie, de l'économie et de la recherche, publiques et privées, engagées dans la lutte contre la précarité énergétique. Leur objectif est de trouver des solutions à cette précarité.

Douze millions de personnes sont concernées par la précarité énergétique.

RÉSEAU

Le Président confédéral a pu échanger mercredi matin avec le Conseil d'Administration de la région Centre Val-de-Loire qui se réunissait dans les locaux de la CAPEB nationale.

PARTENAIRES

À l'issue du Conseil d'Administration jeudi soir, le Président et tous les membres du Conseil présents ont accueilli les personnalités de notre écosystème social, économique, technique... pour des « vœux d'été », soirée conviviale que la CAPEB propose désormais à ses partenaires et interlocuteurs afin de nourrir des relations publiques favorables au bon développement de nos entreprises.

L'ACTUALITÉ (Suite de la p. 1)

Que deviendra le projet de loi qui devait justement apporter toute une série de simplifications administratives pour lesquelles nous avons ardemment milité ? Et Quid de la lutte contre la concurrence déloyale ? Contre les fraudes aux dispositifs d'aides aux travaux ?

Au-delà des marchés, quels sont les besoins de nos chefs d'entreprise sur le plan du droit du travail et de relations avec leurs salariés ? rémunérations, contrats de travail, charges sociales, conditions d'embauche et de licenciement, retraite et pré retraite. Et du côté fiscal ? comment les entreprises seront-elles traitées demain ?

Et que deviendra le modèle de la TPE, cette entreprise à taille humaine que nous portons

haut et fort pour la faire reconnaître dans le paysage économique et social à la hauteur du rôle qu'elle y joue ? Nos petites entreprises sont incontournables ! Les candidats restant en lice pour ce second tour ont-ils bien conscience que rien ne sera possible sans les entreprises artisanales du bâtiment, qu'il s'agisse de massification des travaux de rénovation énergétique, de décarbonation, d'adaptation des dizaine de milliers de logements au vieillissement de la population, d'insertion professionnelle des jeunes, des demandeurs d'emploi, des reconvertis, hommes ou femmes, de la transformation durable de l'apprentissage en voie de formation privilégiée, de la vitalité de nos villes

et villages, ou encore des relations sociales et de l'évolution sociétale de notre pays. Les candidats pour lesquels vous vous apprêtez à voter sont-ils enclins à reconnaître ce rôle essentiel ? à accorder à la TPE le droit de faire entendre et de faire respecter sa voix ?

Tant de questions à se poser avant de déposer un bulletin dans l'urne ! C'est pour aborder toutes ces questions que la CAPEB a réalisé [un Manifeste](#) que nous vous engageons à lire et à diffuser largement.

Les réponses que les différentes formations politiques ont apportées au questionnaire U2P sont également un moyen d'éclairer votre jugement. Vous les trouverez sur ARTUR.